

## SOMMAIRE

1. MOT DE VINCENT RIVIERE, DIRECTEUR DU GEH DURANCE VERDON, EDF
2. CREATION D'UNE BORNE INCENDIES A LURS
3. ÇA AVANCE ? LES TRAVAUX DE MODERNISATION
4. DES JUGEMENTS FAVORABLES A L'ASCM

### Pour tout renseignement :

- relatif à la desserte en eau et à l'entretien :

SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE (SCP)

TEL. : 04 92 72 30 08

FAX : 04 92 72 00 14

- relatif aux redevances, aux engagements, aux demandes d'autorisation,...

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE (ASCM)

TÉL. : 04 92 74 39 34

FAX : 04 92 73 21 30

E-mail : [info@canaldemanosque.com](mailto:info@canaldemanosque.com)

[www.canaldemanosque.com](http://www.canaldemanosque.com)

### Testez le paiement par internet sécurisé !

Comme annoncé précédemment, ce service est aujourd'hui opérationnel. Une notice d'information est jointe au présent bulletin d'information.

L'ASCM met à disposition d'EDF et de la Société du Canal de Provence de l'eau brute pour répondre à leurs besoins temporaires qui s'inscrivent dans le cadre de leurs chantiers de travaux actuels respectifs.

### Le chômage du canal principal

Le canal principal sera mis à sec du 30 novembre 2012 au 04 février 2013. Une coupure de quelques jours sera également programmée fin octobre. Si vous prélevez l'eau directement dans le canal maître, pensez à retirer vos installations dès la mise à sec hivernale du canal pour permettre l'entretien des berges.



Rive droite du barrage de l'Escale où se situe la prise du canal de Manosque

## MOT DE VINCENT RIVIERE, DIRECTEUR DU GEH DURANCE, EDF

### UNE CONVENTION HISTORIQUE PLEINE D'AVENIR

«Signée le 2 mai 1967 puis complétée par des avenants, la convention entre EDF et l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM) date de l'époque de la construction du barrage de l'Escale. En effet, à l'édification de ce dernier, la prise d'eau du canal de Manosque, historiquement en Durance, y a été intégrée, en rive droite.

Au fil de l'eau et des années, cette coopération entre EDF et l'ASCM s'est renforcée. La réalisation du Performance Durance a été l'occasion de rapprocher ces deux entités autour de la question de la réalimentation des droits d'eau ; comme le sera également, en 2013, la rénovation de la prise d'eau du barrage de l'Escale.

### Performance Durance, une préparation menée en étroite concertation

L'ambition d'EDF pour ce chantier est de maintenir, dans la durée, sa performance de production d'énergie hydraulique, 1ère des énergies renouvelables et principale source de production d'électricité en région PACA. La centaine d'affaires de ce projet est concentrée sur une même période, représentant un investissement de 26 millions d'euros pour EDF.

### Le chantier Performance Durance ou l'intégration de plusieurs enjeux :

- production d'énergie renouvelable, avec des arrêts d'usines planifiés simultanément, minimisant ainsi les pertes de production, et amélioration de la performance individuelle de chacune des usines ;
- sûreté et sécurité, les différentes opérations étant anticipées, maîtrisées, coordonnées entre elles et priorisées en fonction des risques ;
- respect de la réglementation environnementale et des engagements d'EDF autour du multi-usage de l'eau, le canal EDF étant un ouvrage dédié au partage solidaire de la ressource en eau : production d'énergie, alimentation en eau potable et irrigation agricole.

Ainsi, de fin juillet à fin décembre, EDF réalise, depuis le barrage de l'Escale et jusqu'à l'usine hydroélectrique de Beaumont, en passant par les usines hydroélectriques d'Oraison, du Largue, de la Brillanne, de Manosque ainsi que de Sainte-

Tulle 1 et 2, de nombreux travaux : expertises, maintenance mécanique, vidanges et rénovations des canaux, travaux de génie-civil, traitement de la végétation sur les canaux... Ce programme consiste à réaliser des travaux de maintenance, qui complètent la maintenance quotidienne et les contrôles effectués régulièrement par les équipes d'EDF pour maîtriser la sûreté et la sécurité, sur les ouvrages et équipements de production hydraulique d'EDF habituellement immergés : canal, galerie, groupes de production... Il nécessite donc l'arrêt total des outils de production hydraulique sur le périmètre défini et les vidanges successives d'ouvrages ne permettent pas l'alimentation en eau, selon les conventions.

Ainsi, pour garantir l'alimentation en eau de la région de Manosque, des solutions alternatives de réalimentation ont été trouvées. L'ASCM a apporté son appui pour permettre à EDF de garantir, vis-à-vis de la Société du Canal de Provence (SCP), ses obligations de rétablissement en eau d'arrosage à destination des irrigants, pendant la période la plus consommatrice d'eau, de fin juillet à fin août.

### Rénover la prise d'eau du canal de Manosque en rive droite du barrage de l'Escale en intégrant les besoins des acteurs du territoire

La rénovation de la prise d'eau en rive droite du barrage de l'Escale nécessite un chantier de plusieurs mois, courant 2013, qui rendra impossible l'utilisation des moyens normaux d'alimentation en eau du canal.

Ainsi, afin de continuer à alimenter le canal de Manosque, une solution alternative a été définie : un siphon, constitué d'une conduite de près d'un mètre de diamètre, sera mis en place depuis la retenue de l'Escale jusqu'à la première fenêtre de la galerie du canal de Manosque, près de 500 m à l'aval du barrage et sur un dénivelé d'une vingtaine de mètres.

C'est dans un esprit de compréhension réciproque que l'installation de ce dispositif a été imaginée par EDF, l'ASCM et l'un des principaux usagers du canal, l'entreprise Arkema. Il convient en effet de garantir, au site de Château-Arnoux de cette dernière, une alimentation en eau à tout moment pour répondre à son besoin en matière de sécurité incendie. EDF sera opérationnel pour lancer les travaux en janvier 2013.

Vincent RIVIERE, Directeur du GEH Durance,  
EDF

## ÇA AVANCE ? LES TRAVAUX DE MODERNISATION

### LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA DESSERTÉ EN EAU BRUTE A MANOSQUE

Un programme de modernisation de la desserte en eau brute est prévu sur un secteur du périmètre de l'ASCM de Manosque.

La modernisation qui consiste à passer d'une desserte gravitaire à une desserte basse pression



permettra d'offrir un service de desserte plus économe en eau, plus efficient, moins contraignant et plus adapté aux besoins des adhérents.

Le maître d'œuvre, choisi suite à un appel d'offres, est la Société du Canal de Provence.

Ces travaux conséquents seront réalisés en plusieurs tranches.

Une première tranche de travaux a été engagée

et est en cours de finalisation sur le secteur des Vannades.

Ces premiers travaux, qui comprennent 1 000 ml de canalisations et concernent 54 adhérents, sont réalisés par le groupement d'entreprises BUCCI FRERES / AMTP.

D'un montant de 99 280 € HT, ils sont financés à hauteur de 40 % par la Région, 40 % par l'Agence de l'Eau RM&C.

### DES TRAVAUX PONCTUELS DE MODERNISATION DE LA DESSERTÉ EN EAU A VILLENEUVE

Cette opération ponctuelle concerne la modernisation d'un ouvrage défaillant situé au lieu-dit « Le Devens » à Villeneuve.

Ces travaux sous financement exclusif de l'ASCM ont été réalisés par l'entreprise mandataire du marché à bons de commande, la SARL PAGLIANO.

Ils concernent 14 adhérents qui sont désormais alimentés en basse pression.



- la redevance est due du seul fait de l'inclusion de la parcelle au périmètre de l'ASCM, nonobstant la circonstance que la parcelle ne serait pas raccordée au réseau d'arrosage en raison d'un fait qui n'est pas imputable à l'ASCM,
- il appartient à celui qui prend l'initiative de la division foncière d'assurer la continuité d'acheminement de l'eau jusqu'à chaque parcelle nouvellement cadastrée ou à chaque lot créé,
- la contrepartie s'entend comme la mise à disposition d'ouvrages permettant l'arrosage, indépendamment de l'usage qui peut en être fait par les propriétaires concernés.

Quatre autres dossiers sont à ce jour en cours d'instruction.

Une inauguration a eu lieu en date du 06 juillet 2012 en présence des différents intervenants.

Ce projet illustre bien les rôles multiples qu'apporte le canal de Manosque pour le territoire et les divers usages faits de l'eau brute desservie : l'irrigation des cultures, la lutte contre le gel, l'arrosage des jardins potagers des particuliers, l'arrosage des jardins d'agrément des particuliers, l'arrosage des espaces verts collectifs et communaux, l'alimentation des fontaines, le nettoyage des rues et la lutte incendies.



## DES JUGEMENTS FAVORABLES A L'ASCM

Des adhérents ont déposé auprès du Tribunal Administratif de Marseille des requêtes en vue de ne plus être redevables de la redevance syndicale.

Trois d'entre elles ont été jugées sur le fond en 2012.

Les trois jugements rendus ont été favorables à l'ASCM compte tenu des dispositions suivantes de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux Associations Syndicales de Propriétaires :

- les droits et obligations sont attachés aux parcelles et les suivent en quelque main qu'ils passent,

## CREATION D'UNE BORNE INCENDIES A LURS

Dans le cadre du Contrat de Canal de Manosque, une borne incendies a été réalisée afin de parfaire le réseau DFCl du massif forestier de Lurs.

Le canal de Manosque a autorisé sans hésitation la mairie de Lurs à la créer afin que les services incendies disposent des débits d'eau nécessaires.

La borne incendies est alimentée par l'intermédiaire d'un piquage direct dans le canal maître en sortie du siphon du Buès, au lieu-dit « Le Pont Romain ».

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SARL PAGLIANO sous la maîtrise d'œuvre de l'ONF.

D'un montant de 7 175 € HT, ils sont financés par l'Europe à hauteur de 43 %, par l'Etat à hauteur de 35 % et par la mairie de Lurs.

